

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 13/07/11 au 31/03/12

Identification
AS925B

N° 1695143



*Certificat d'assurance à détacher
selon les pointillés et à glisser dans
une pochette collée en bas et à droite
à l'intérieur du pare-brise.*

*Pour les cycles à moteur, certificat
à placer sur le garde-boue avant.*

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)	
3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 13 07 11 31 03 12 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143		M. REVELLAT PHILIPPE 129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur AS925B		6. Catégorie du véhicule* D		7. Marque du véhicule PEUGEOT TREKKER Plus remorque jusqu'à 750kg	
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont le case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso				10. Cette carte a été délivrée par : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9	
11. Signature de l'assureur 					
La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 01 55 56 57 58 De l'étranger : +33 1 55 56 57 58 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr					
* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE : A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE					

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH
BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RUS	SRB(2)	TN	TR
UA										

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 13/07/11 au 31/03/12

Identification
AS925B

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher
selon les pointillés et à glisser dans
une pochette collée en bas et à droite
à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat
à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)																																																								
3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 13 07 11 31 03 12 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143		M. REVELLAT PHILIPPE 129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE																																																								
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur AS925B		6. Catégorie du véhicule* D		7. Marque du véhicule PEUGEOT TREKKER Plus remorque jusqu'à 750kg																																																								
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso				10. Cette carte a été délivrée par : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9																																																								
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY(1)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td> </tr> <tr> <td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td> </tr> <tr> <td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>BIH</td> </tr> <tr> <td>BY</td><td>HR</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>RUS</td><td>SRB(2)</td><td>TN</td><td>TR</td> </tr> <tr> <td>UA</td><td colspan="10"></td> </tr> </table>				A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RUS	SRB(2)	TN	TR	UA											11. Signature de l'assureur 	
A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																		
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N																																																		
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH																																																		
BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RUS	SRB(2)	TN	TR																																																		
UA																																																												
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.				La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 01 55 56 57 58 De l'étranger : +33 1 55 56 57 58 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr																																																								
* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE : A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE																																																												